

CORIS RETRAITE

L'assurance d'une retraite paisible et heureuse.

sous le numéro MFB/DGTCP/DA/N°00195 du 15 janvier 2025



www.coris-assurances.com



L'Assureur qui rassure



CORIS RETRAITE

CORIS RETRAITE, pourquoi souscrire ?

- Pallier la chute de revenus à la retraite occasionnée par les différents systèmes de calcul de la pension.
- Faire face aux charges quotidiennes pendantes à la retraite qui induisent une détérioration du niveau de vie.
- Planifier au mieux ses revenus pour faire face aux aléas de la vie et se garantir de vieux jours paisibles et heureux.

CORIS RETRAITE, de quoi s'agit-il ?

Le contrat **CORIS RETRAITE** vous permet de constituer, par des versements périodiques, un capital payable au moment de votre départ à la retraite. L'épargne constituée est liquidée à l'échéance du contrat, soit sous la forme d'un capital en un versement unique, soit sous la forme de rentes certaines ou encore sous une forme combinant les deux (02) options précédentes.

CORIS RETRAITE, comment ça fonctionne ?

- Les cotisations nettes de frais capitalisées au taux d'intérêt annuel de 3,5% majorées de la participation aux bénéfices avec une périodicité de paiement des primes : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle, unique.
- La durée et le montant de la cotisation sont déterminés par le souscripteur avec une prime minimale de 10 000 F CFA et des frais de dossier de 5 000 F CFA payable une seule fois.
- Le souscripteur peut, à tout moment, effectuer des versements libres, en complément des cotisations programmées.

CORIS RETRAITE, quels sont les avantages ?

- Le maintien de votre niveau de vie.
- Le bénéfice d'un capital de survie pour votre famille.
- Une offre souple et accessible à tous.
- Une sérénité pour vos vieux jours.

CORIS RETRAITE, qui peut souscrire ?

Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans à la souscription.

CORIS RETRAITE, comment souscrire ?

Pour souscrire, choisissez le montant de la cotisation ou le capital minimum et renseignez votre proposition d'assurance.

Rendez-vous dans votre agence CORIS ASSURANCES la plus proche,appelez au +225 27 20 33 15 65 ou demandez un devis gratuit à l'adresse mail corisvie-ci@coris-assurances.com.

CORIS ASSURANCES VIE CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme d'assurance vie avec conseil d'administration au capital social de 5 000 000 000 FCFA entièrement libéré, régie par le Code CIMA.
Siège social : ABIDJAN-PLATEAU, Boulevard de la République N°23 Angle, Avenue Marchand, 01 B.P. 4690 Abidjan 01.